

Politique n° 1

Document officiel

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

**Document adopté par le conseil d'administration
le 16 décembre 2025
par la résolution n° CA 031 – 2025-12-16**

Table des matières

1. Référence.....	1
2. Domaine d'application.....	1
3. Principes.....	1
4. Critères limitatifs à l'inscription des élèves pour les écoles d'ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.....	1
5. Modalités d'opération de l'inscription pour les élèves dans les écoles d'ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.....	2
6. Règles de répartition des élèves dans les écoles.....	3
7. Recours	5
Annexe 1	1
Annexe 2	1

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Année 2026-2027

Ce projet nous indique l'orientation du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, à l'effet de tenir compte de sa politique de maintien des petites écoles.

1. Référence

La Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I-13-3).

2. Domaine d'application

Les présents critères s'adressent aux personnes qui relèvent de la compétence du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

3. Principes

- 3.1. L'élève fréquente en priorité l'école de son quartier ou de sa paroisse pour le primaire et l'école de son secteur pour le secondaire.
- 3.2. Au moment de l'inscription officielle des élèves, les parents ont le droit de choisir l'école qui répond le mieux à leur préférence; ce choix est cependant assujéti aux critères d'inscription et au mode de répartition des élèves dans les écoles.
- 3.3. Le choix de l'école ne permet pas aux parents ou à l'élève concerné d'exiger le transport si l'école choisie excède les limites prévues par les circuits de distribution des élèves pour le transport.

4. Critères limitatifs à l'inscription des élèves pour les écoles d'ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

- 4.1. L'acte d'établissement;
- 4.2. Le nombre maximum d'élèves par groupe comme défini par les conventions collectives;
- 4.3. La capacité d'accueil de l'école;
- 4.4. L'application des règles de répartition des places d'élèves dans les écoles;
- 4.5. L'offre de services éducatifs dans les écoles;
- 4.6. Les barrières architecturales existantes;

- 4.7. Le projet éducatif de l'école;
- 4.8. Le réseau de transport scolaire établi sur le territoire du Centre de services scolaire;
- 4.9. La disponibilité des ressources financières subventionnées;
- 4.10. Le Centre de services scolaire permet de sursoir à la présente politique afin de maintien des services éducatifs dans les petites écoles (Politique n° 2);
- 4.11. À moins de raisons exceptionnelles, la demande d'inscription spécifique devra se faire au plus tard le 4 février de l'année scolaire en cours.

5. Modalités d'opération de l'inscription pour les élèves dans les écoles d'ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire

- 5.1. Les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans et du primaire s'inscrivent à l'école de leur secteur de résidence ou à l'école retenue aux fins des services requis (voir Annexe 1).
- 5.2. Les élèves du secondaire s'inscrivent à l'école desservant leur secteur de résidence (voir Annexe 1).
- 5.3. Les élèves dont les besoins identifiés au Plan d'intervention justifient des services éducatifs particuliers (adaptation scolaire) s'inscrivent dans l'école de leur secteur de résidence ou, à défaut des services et après consultation des parents, dans l'école qui, située le plus près de leur secteur de résidence, offre les services pédagogiques répondant aux besoins de l'élève. Le choix de l'école tient compte de l'Acte d'établissement et du Règlement relatif aux normes d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.
- 5.4. Les parents de l'élève ou l'élève majeur ont le droit de choisir une autre école du Centre de services scolaire lorsque la capacité d'accueil de cette école le permet et compte tenu des services éducatifs déterminés pour cette école.

5.4.1. Ce droit ne s'exerce pas

- ✘ s'il amène les parents à exiger les services de transport lorsque le transport requis pour cet élève excède ce qui est prévu par le Centre de services scolaire;

5.4.2. Si ce droit s'exerce

- ✘ les parents acceptent d'assumer les frais additionnels de surveillance le midi et le soir dans le cas où ce service s'avère nécessaire pour l'élève inscrit;
- ✘ les parents doivent prévoir un lieu d'hébergement proche (moins d'un kilomètre) de l'école en cas de fermeture d'urgence;

- ✗ les parents de l'élève ou l'élève majeur ne pourront bénéficier de l'aide à la pension et/ou au transport à moins d'être classés dans une catégorie éligible selon les normes établies par les règles budgétaires du MEQ.

5.5. La direction des Services éducatifs et/ou la direction de l'école transmet aux parents concernés le lien pour faire la demande d'inscription spécifique.

La direction des Services éducatifs du Centre de services scolaire donne une réponse aux parents dans les meilleurs délais possibles, et ce, en informant les directions d'école concernées.

6. Règles de répartition des élèves dans les écoles

6.1. L'organisation pédagogique et l'attribution des places disponibles se font en respectant l'ordre de priorité suivant :

6.1.1. Les élèves du secteur de résidence

- ✗ les élèves du secteur de résidence qui étaient présents dans l'école l'année précédente;
- ✗ les élèves nouveaux résidents du secteur et qui n'étaient pas dans l'école l'année précédente;
- ✗ les élèves inscrits dans d'autres écoles en vertu d'un transfert obligatoire et qui demandent un retour à l'école de leur secteur de résidence;
- ✗ les élèves du secteur de résidence qui étaient inscrits en classe spéciale dans d'autres écoles et qui réintègrent une classe régulière;
- ✗ les élèves inscrits dans d'autres écoles en vertu du choix des parents et qui demandent un retour à l'école du secteur de résidence.

6.1.2. Les élèves d'un autre secteur de résidence

- ✗ les élèves en provenance d'un autre secteur de résidence, inscrits à l'école en vertu d'un transfert obligatoire et qui demandent pour y demeurer;
- ✗ les élèves en provenance d'un autre secteur de résidence, déjà inscrits à l'école en vertu du choix des parents et qui demandent pour y demeurer;
- ✗ les élèves dont une sœur, un frère ou un autre élève avec qui ils cohabitent fréquente cette école;
- ✗ les élèves qui résident en dehors du secteur de résidence de l'école et dont les parents ont choisi celui-ci au moment de l'inscription.

6.1.3. Les élèves en provenance d'un autre centre de services scolaire

- ✗ les élèves qui résident en dehors du secteur du Centre de services scolaire et qui désirent fréquenter une école du Centre de services scolaire.

6.2. Lorsque le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles (dépassement des moyennes d'élèves par groupe selon les conventions collectives), l'ordre de priorité qui s'applique pour retirer un élève du groupe sera le suivant :

6.2.1. Les élèves du secteur de résidence

- ✗ les élèves du secteur de résidence dont les parents ont fait une demande de transfert volontaire dans une école autre que celle de leur secteur de résidence.

6.2.2. Les élèves en provenance d'un autre centre de services scolaire

- ✗ les élèves qui résident en dehors du secteur du Centre de services scolaire et qui désirent fréquenter une école du Centre de services scolaire (les élèves extraterritoriaux).

6.2.3. Les élèves d'un autre secteur de résidence

- ✗ les élèves qui auraient dû fréquenter l'école de son secteur de résidence, mais qui avaient fait l'objet d'un transfert imposé par le Centre de services scolaire;
- ✗ les élèves d'un autre secteur de résidence qui n'ont jamais fréquenté l'école dans laquelle ils désirent s'inscrire;
- ✗ les élèves d'un autre secteur de résidence gardés le jour chez un résidant du secteur de l'école de son choix;
- ✗ les élèves d'un autre secteur de résidence membre d'une famille dont les enfants ne sont pas tous regroupés dans la même école;
- ✗ les élèves d'un autre secteur de résidence qui fréquentent déjà l'école où ils désirent s'inscrire et qui seraient, s'ils retournaient à l'école de leur secteur de résidence, dans une classe dont le nombre de places-élèves accepté n'atteint pas le nombre de places possibles (moyenne prévue par les conventions collectives).

6.3. Lorsqu'il y a plus d'une école primaire dans le secteur de résidence de l'élève, le choix se fait en tenant compte de la proximité géographique de l'école. Le premier élève retiré sera celui le plus éloigné de l'école dans un rayon concentrique s'éloignant graduellement de celle-ci.

S'il y a égalité à cette étape, la préférence sera donnée à l'élève dont la demande justifiée correspond le plus à l'esprit du projet éducatif véhiculé dans l'école souhaitée sinon le choix sera fait au hasard. La direction de l'école est responsable de l'opération.

- 6.4. Dans le but de former un nombre minimal de groupes-classe, les élèves de 2 secteurs de résidence peuvent être regroupés.

7. Recours

Toute situation non prévue à la présente Politique peut faire l'objet d'une demande spécifique présentée à la direction des Services éducatifs pour fins d'analyse qui par la suite la présente au conseil d'administration pour décision.

Une décision rendue sur la base des règles établies dans la présente Politique peut faire l'objet d'une demande de révision de la part des parents de l'élève auprès du conseil d'administration du Centre de services scolaire.

Cette demande des parents de l'élève doit être faite par écrit et exposer brièvement les motifs sur lesquels elle s'appuie. Elle est transmise au secrétaire général du Centre de services scolaire.

Si requis, le secrétaire général doit prêter assistance pour la formulation de cette demande.

Le conseil d'administration du Centre de services scolaire dispose de la demande dans les 45 jours suivant sa réception.

Il peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci lui font rapport de leurs constatations accompagnées, s'ils l'estiment opportun, de leurs recommandations.

Dans l'examen de la demande, les intéressés doivent avoir l'occasion de présenter leurs observations.

Désignation de l'école selon le secteur de résidence

Année scolaire 2026-2027

Secteur de résidence	École
Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges Préscolaire Primaire 1 ^{er} cycle Primaire 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Chanoine-Côté/Gérard-Raymond École Chanoine-Côté/Gérard-Raymond École Litalien École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Éloi Préscolaire Primaire 1 ^e , 2 ^e et 3 ^e année Primaire 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e année Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Chanoine-Côté/Gérard-Raymond École de l'Envol École Litalien École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Sainte-Françoise Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Chanoine-Côté/Gérard-Raymond École des Rayons de Soleil École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Mathieu-de-Rioux Préscolaire Primaire 2 ^e cycle Primaire 1 ^{er} et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Joie École de la Joie École de l'Oiseau-Chanteur École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Simon Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 3 ^e cycle Primaire 2 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Joie École de l'Oiseau-Chanteur École de la Joie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Jean-de-Dieu Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} cycle Secondaire 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École April École Sainte-Marie École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Secteur de résidence	École
Saint-Médard Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} cycle Secondaire 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École April École Sainte-Marie École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Cyprien Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} cycle Secondaire 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de Saint-Cyprien École de Saint-Cyprien École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Clément Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} cycle Secondaire 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de Saint-Clément École de Saint-Clément École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Sainte-Rita Préscolaire Primaire 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année Primaire 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année Secondaire 1 ^{er} cycle Secondaire 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École April École Sainte-Marie École de Sainte-Rita École Sainte-Marie École secondaire de Trois-Pistoles Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Témiscouata-sur-le-Lac (Cabano) Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Gérard-Collin École Gérard-Collin École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Louis-du-Ha! Ha! Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Georges-Gauvin École Georges-Gauvin École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Honoré-de-Témiscouata Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École des Moussaillons École des Moussaillons École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Secteur de résidence	École
Saint-Elzéar-de-Témiscouata Préscolaire Primaire 1 ^{er} -2 ^e -3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Georges-Gauvin École des Parchemins École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Michel-du-Squatec Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de l'Étincelle, primaire de la Vallée-des-Lacs, de la Source École primaire de la Vallée-des-Lacs École secondaire de la Vallée-des-Lacs Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Lac-des-Aigles Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de l'Étincelle, primaire de la Vallée-des-Lacs, de la Source École de l'Étincelle École secondaire de la Vallée-des-Lacs Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Biencourt Préscolaire Primaire 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année Primaire 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e année Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de l'Étincelle, primaire de la Vallée-des-Lacs, de la Source École primaire de la Vallée-des-Lacs École de la Source École secondaire de la Vallée-des-Lacs Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Guy Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de l'Étincelle, primaire de la Vallée-des-Lacs, de la Source École de l'Étincelle École secondaire de la Vallée-des-Lacs Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Dégelis Préscolaire Primaire 1 ^{er} cycle Primaire 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Farandole et École Saint-Pierre École Saint-Pierre et Desbiens École Desbiens École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Lejeune Préscolaire Primaire 1 ^{er} cycle Primaire 2 ^e cycle Primaire 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Auclair Préscolaire Primaire 1 ^{er} cycle Primaire 2 ^e cycle Primaire 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Secteur de résidence	École
Lots-Renversés Préscolaire Primaire 1 ^{er} cycle Primaire 2 ^e cycle Primaire 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Juste-du-Lac Préscolaire Primaire 1 ^{er} cycle Primaire 2 ^e cycle Primaire 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École de la Marguerite ou Plein-Soleil ou Clair-Matin École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Témiscouata-sur-le-Lac (Notre-Dame-du-Lac) Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Notre-Dame École Notre-Dame École secondaire de Dégelis ou de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Eusèbe Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Beaucourt École de Saint-Eusèbe École secondaire de Cabano Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Packington Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Beaucourt École Beaucourt École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Jean-de-la-Lande Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École de la Farandole ou Saint-Pierre ou Beaucourt École Beaucourt École secondaire de Dégelis Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Sully Préscolaire Primaire 1 ^{er} cycle Primaire 2 ^e , 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-David École Saint-David École Marie-Reine-des-Coeurs École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Éleuthère Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-Joseph École Saint-Joseph École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

Critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles

Secteur de résidence	École
Saint-Athanase Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-Joseph École des Verts-Sommets École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Estcourt Préscolaire Primaire 1 ^{er} cycle Primaire 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Saint-David École de Saint-David École Marie-Reine-des-Cœurs École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Rivière-Bleue Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Notre-Dame-de-Grâces École Notre-Dame-de-Grâces École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte
Saint-Marc-du-Lac-Long Préscolaire Primaire 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle Secondaire 1 ^{er} et 2 ^e cycle Formation générale des adultes Formation professionnelle	École Notre-Dame-de-Grâces École de Saint-Marc École secondaire du Transcontinental Dans l'un des centres où l'option est offerte Dans l'un des centres où l'option est offerte

Demande d'inscription spécifique Année scolaire 2026-2027

Les parents ou titulaires de l'autorité parentale qui souhaitent **demandeur un changement d'école** pour leur enfant doivent remplir le formulaire de **demande d'inscription spécifique**.

Le formulaire doit être complété **en ligne, au plus tard le 4 février 2026**, à l'aide du le lien suivant :

[Demande de changement d'école \(inscription spécifique\) année scolaire 2026-2027](#)

Aucune demande reçue après cette date ne sera traitée, sauf dans les situations prévues à la politique en vigueur.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec les Services éducatifs à l'adresse suivante :

services.educatifs@cssfl.gouv.qc.ca